

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du
26 mars 2018

Présents: Mme TARGNION, Bourgmestre;

Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;

Mmes et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;

M. NYSSSEN, Président du Conseil;

Mmes et MM. LEGROS, ELSSEN, BREUWER, BOTTERMAN, ~~VAN DE WAUWER~~, POLIS-PIRONNET, DEGEY, CARTON, GILSON, MESTREZ, ~~CELIK~~, OZER, DUMOULIN, VOISIN, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, SCHROUBEN, LEONARD, EL HAJJAJI-DARRAJI, DETHIER, ~~GREIMERS~~, LUKOKI, LOPEZ RODRIGUEZ-PIROTTE, PAULY-CLOSE, LEPAS, Conseillers et Conseillères;

M. DEMOLIN, Directeur général.

SEANCE PUBLIQUE

N° 26.- FESTIVAL LIBERTAD 2018 - Convention de collaboration avec l'A.S.B.L. "Maison des Jeunes des Récollets" - Adoption.

LE CONSEIL,

Vu le nombre élevé d'artistes participant à la manifestation "Festival Libertad" 2018;

Considérant l'expérience de la Maison des Jeunes des Récollets dans la coordination, la gestion de podiums musicaux et le contact avec les artistes;

Vu le souhait de l'Echevinat des Relations interculturelles et de l'Intégration sociale de voir cette mission confiée à la Maison de Jeunes des Récollets;

Conformément à l'article L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu la décision du Collège communal du 2 mars 2018;

Vu l'avis favorable émis par la Section "Affaires économiques-Mobilité-Intégration sociale-Rénovation urbaine-Relations interculturelles-Animation" en sa séance du 20 mars 2018;

A l'unanimité,

ADOPTE

la convention de collaboration entre l'A.S.B.L. "Maison des Jeunes des Récollets" et la Ville (voir annexe).

La présente délibération sera transmise à l'A.S.B.L. "Maison des Jeunes des Récollets".

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,

La Bourgmestre,

P. DEMOLIN

M. TARGNION

Convention de Collaboration
CONCERNANT LA JOURNEE DU 12 MAI 2018
ORGANISATION DE « FESTIVAL LIBERTAD »

Entre les partenaires:

De première part : Le Centre des Jeunes des Récollets, Enclos des Récollets, 100 à 4800 Verviers représenté par son Directeur, Monsieur Yves Reuchamps.

De seconde part : La Ville de Verviers, Place du Marché, 55 à 4800 Verviers, représentée par Monsieur BEN ACHOUR Malik, Echevin et Monsieur DEMOLIN Pierre, Directeur Général.

Agissant valablement en vertu d'une délibération du Conseil Communal du 26 mars 2018.

Il est convenu ce qui suit, en ce qui concerne les obligations à charge des deux parties à la convention :

Le Centre des Jeunes des Récollets :

Il mettra à disposition un responsable pour la coordination du podium d'animations musicales sur le site de la manifestation « FESTIVAL LIBERTAD » le 12 mai 2018 et l'encadrement de l'événement.

Il procédera à la conclusion des contrats avec les artistes, se chargera de la rémunération de ceux-ci, des contacts au préalable et durant les prestations, organisera le planning des prestations et fera le lien entre la régie technique et les besoins artistiques.

Il s'engage à faire parvenir à la Ville de Verviers dans les plus brefs délais, et à tout le moins pour le 20 juin 2018 au plus tard, copie des contrats de prestations et des reçus pour la justification des dépenses.

La Ville de Verviers :

Elle mettra le personnel du service de l'Egalité des Chances et de l'Intégration à disposition pour l'organisation générale de « FESTIVAL LIBERTAD », le 12 mai 2018 et l'encadrement de l'événement.

Elle prendra en charge un budget de 6000 € pour l'animation du podium musical, cette somme sera versée sur le compte de la Maison de Jeunes des Récollets préalablement à la manifestation.

Fait en deux exemplaires à Verviers, le

Pour la Ville de Verviers

Par ordonnance,
Le Directeur Général,

P. DEMOLIN

Pour la Bourgmestre,
L'Echevin Délégué,

M. BEN ACHOUR

Pour le Centre des Jeunes les
Récollets

Le Directeur,

Y. REUCHAMPS